

LES PAPIERS & CARTONS PROPRES

Tous les papiers se recyclent !
(magazines, journaux, enveloppes, cahiers, livres...)



Tous les papiers
sont triés à plusieurs fois.

LE PLASTIQUE

(uniquement bouteilles, bidons
et flacons bien vidés)



LES BRIQUES ALIMENTAIRES

(bien vidées)



EN VRAC SANS SAC

Dans votre conteneur
à couvercle jaune.

LE MÉTAL

(aérosols, boîtes, canettes,
bidons bien vidés...)



Ne se jette pas dans le conteneur à couvercle jaune



Dans les colonnes à verre

LE VERRE D'EMBALLAGE

Quand il est trié, il se recycle à
100 % et à l'infini



LES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

QUE FAIRE DE MES VÊTEMENTS, TEXTILES, LINGES USAGÉS ET CHAUSSURES (TLC) DONT JE N'AI PLUS L'UTILITÉ ?

Tous les TLC trouvent une seconde vie dès que le geste de tri est accompli. Toutes les déchèteries du SMAV sont équipées de bornes textiles comportant le logo Eco TLC.

Trouvez tous les points de collecte sur :
<http://www.lafibredutri.fr/carto>



QUELLES CONSIGNES FAUT-IL RESPECTER ?

Vous pouvez placer dans les bornes tous vos TLC usés ou juste démodés, déchirés ou troués à condition qu'ils soient propres et secs. Des articles humides risqueraient de moisir et de détériorer le reste des apports. Dans la mesure du possible, attachez les chaussures par paire et fermez bien votre sac.



QUE DEVIENNENT MES TLC ?

Tout dépend de leur état ! 60 % des TLC collectés sont réutilisés en l'état et 30 % sont recyclés. Les TLC en bon état sont donnés aux plus démunis ou revendus à petit prix dans les friperies. Le reste se recycle en chiffons pour un usage industriel ou ménager.

LE MOBILIER USAGÉ

UNE BENNE «AMEUBLEMENT» EST EN PLACE SUR LES DÉCHÈTERIES DE ST LAURENT BLANGY, ACHICOURT ET BAPAUME

En partenariat avec l'éco-organisme **ecomobilier** elle permet la collecte et la valorisation des chaises, rembourrés (canapé et fauteuil), meubles (table, vitrine...), rangements de cuisine, de la literie (sommier et matelas), du mobilier de jardin (chaises, tables, transat...)



PENSEZ AUSSI AUX DONS !

Le SMAV gère 2 recycleries, magasins où l'on donne une seconde vie à des objets encore en bon état.

 Suivez l'actualité du  Cercle des Objets

LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

ISSUS DE L'ENTRETIEN, DU BRICOLAGE ET DU JARDINAGE

Ces déchets ne doivent pas être jetés dans les conteneurs classiques ni vidés dans les canalisations.

COMMENT RECONNAÎTRE LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES ?

Ces déchets peuvent être classés en 6 grandes familles :

- produits d'entretien des véhicules
- produits spéciaux d'entretien de la maison
- produits de bricolage et de décoration
- produits de jardin
- produits de chauffage, cheminée, barbecue
- produits d'entretien piscine



QUE FAIRE DE MES DÉCHETS SPÉCIFIQUES ?

Ils doivent être amenés en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine. Une fois déposés sur ces sites, ils seront pris en charge par Eco DDS qui assurera leur traitement.

LES DEEE

(DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES)

QU'EST-CE QU'UN DEEE ?

Tous les appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles ou batteries.

QUE DOIS-JE FAIRE DE MES DEEE ?

Vous pouvez déposer tous vos appareils électriques en fin de vie :

- en déchèterie (horaires et infos sur www.smafv62.fr/les-decheteries/)
- en magasin (à l'accueil ou lors de la livraison d'un nouvel appareil)
- dans une association de l'économie sociale et solidaire.

QUE DEVIENNENT-ILS ?

Les appareils collectés sont :

- dépollués, grâce à l'extraction et à la neutralisation des substances dangereuses,
- recyclés, en démantelant et en séparant les matières,
- valorisés sous forme de matières premières secondaires ou d'énergie.

